



L'activité internationale des grands groupes bancaires français est de plus en plus concentrée sur la zone euro

Les grands groupes bancaires étudiés dans ce *Bulletin* (BNP Paribas, Groupe BPCE, Groupe Crédit Agricole, Groupe Crédit Mutuel, Société Générale et HSBC Continental Europe) totalisent, fin 2021, un montant total d'actifs consolidés de 8 073 milliards d'euros, représentant 86 % de l'ensemble du secteur bancaire français.

Leur envergure dépasse largement le seul cadre national : en Europe, ils sont considérés comme des « banques importantes » placées sous la supervision directe de la Banque centrale européenne depuis 2014. Quatre d'entre elles (BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole et Société Générale) appartiennent aux « banques d'importance systémique mondiale ».

Les crises successives depuis 2008 – crise financière, crise des dettes souveraines, crise sanitaire puis guerre en Ukraine – ont des répercussions économiques sur l'activité internationale des banques. Celle-ci s'est beaucoup recentrée sur la zone euro ces dernières années, dans un contexte d'intégration croissante de l'Union bancaire de nature à diminuer les risques des opérations transfrontalières.

Isabelle BOTTINEAU, Jérôme COFFINET, Chloé LE MEUR
Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Code JEL
G21

8 073 milliards d'euros

le montant total d'actifs consolidés des six grands groupes bancaires français* à fin 2021

3 764 milliards d'euros

le montant total des engagements internationaux des six grands groupes bancaires français à fin 2021

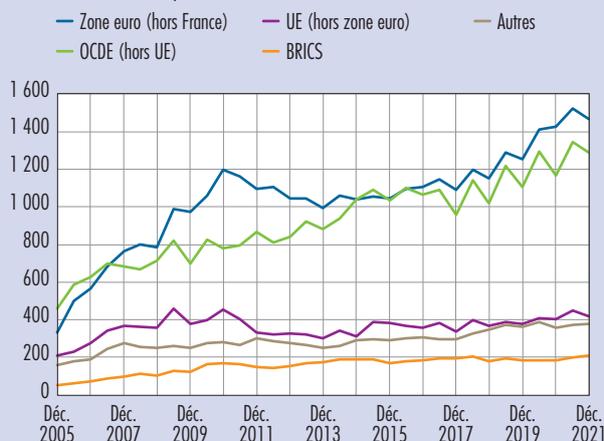
39 %

la part de la zone euro dans les engagements internationaux des grands groupes bancaires français

* Sont considérés comme « grands groupes bancaires français » les cinq principaux groupes bancaires contrôlés par des intérêts français, ainsi que HSBC Continental Europe, filiale française de HSBC. Ces six entités portent les engagements à l'international les plus élevés au sein du secteur bancaire français.

Engagements internationaux des six grands groupes bancaires français, par zone géographique

(en milliards d'euros)



Notes : Données semestrielles (30 juin et 31 décembre).

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.

OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques. UE, Union européenne.

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).



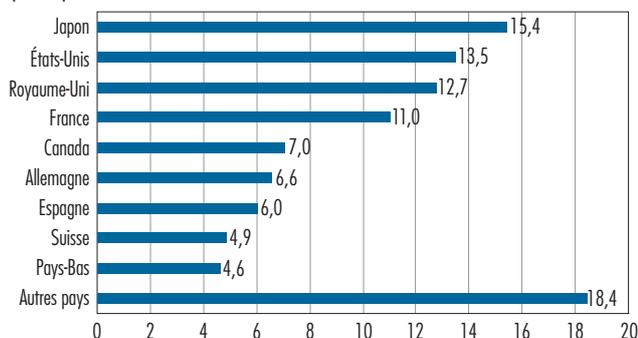
1 Les groupes bancaires français sont fortement internationalisés et concentrés sur un cœur de pays développés

Le système bancaire français est l'un des plus internationalisés au monde

Fin septembre 2021, les expositions internationales des banques françaises représentent 11 % de l'ensemble des engagements¹ internationaux au niveau mondial (cf. graphique 1). Ce chiffre, supérieur à leur part de marché mondiale sur l'ensemble des actifs², illustre leur forte internationalisation. Le système bancaire français occupe ainsi la quatrième position en montant d'engagements internationaux sur la place internationale. Le taux d'internationalisation, qui rapporte le montant des expositions internationales aux expositions totales, atteint 39 % pour l'ensemble du secteur bancaire français, supérieur à celui du Japon (21 %), des États-Unis (24 %) et de l'Allemagne (25 %). Au regard de cet indicateur, le secteur bancaire français est en revanche moins tourné vers l'international que celui du Royaume-Uni (56 %), de l'Espagne (49 %), des Pays-Bas (49 %), de la Suisse (47 %) et du Canada (46 %) (cf. tableau). La progression des engagements internationaux est très dynamique depuis la fin 2017 (cf. encadré 1); ils atteignent pour les banques françaises 3764 milliards d'euros fin 2021. La part des engagements en France et hors France est restée globalement stable, ce qui signifie une progression similaire des engagements en France et à l'étranger. Malgré tout, sur la dernière décennie, les six groupes bancaires français ont accru leurs engagements envers l'étranger (cf. encadré 2).

G1 Engagements internationaux des banques des pays déclarants à la Banque des règlements internationaux

(en %)



Champ : Systèmes bancaires nationaux (ensemble des groupes).

Note : Données au troisième trimestre 2021.

Source : Banque des règlements internationaux (BRI).

Activité des systèmes bancaires à l'international

(en %)

Classement des systèmes bancaires selon les montants d'engagements internationaux déclarés à la Banque des règlements internationaux (BRI)	Taux d'internationalisation
1 Japon	21
2 États-Unis	24
3 Royaume-Uni	56
4 France	39
5 Canada	46
6 Allemagne	25
7 Espagne	49
8 Suisse	47
9 Pays-Bas	49
Total déclarants BRI	31

Champ : Systèmes bancaires nationaux (ensemble des groupes).
Lecture : Les banques françaises constituent le quatrième système bancaire par la part du total des actifs bancaires internationaux recensés par la BRI; la part de ces actifs internationaux dans leurs bilans représente 39 % de l'ensemble de leurs actifs.

Note : Données au troisième trimestre 2021.

Source : Banque des règlements internationaux (BRI).

ENCADRÉ 1

La diversification géographique : une autre voie pour améliorer la rentabilité

Au cours des dernières décennies, le secteur bancaire a accru sa dépendance à l'égard de nouveaux types de produits liés aux commissions et aux activités de négociation, et a réduit la part des revenus qui proviennent des activités d'intermédiation traditionnelles. Les revenus des banques ont généralement été diversifiés le long de plusieurs lignes d'activité : les frais et commissions issus de la vente de produits associés à d'autres instruments financiers, les activités de marché des capitaux et de change, les opérations hors bilan. Cette diversification fonctionnelle est particulièrement prononcée pour les banques françaises.

Parallèlement, la concurrence accrue a conduit les banques à se développer sur de nouveaux marchés géographiques afin d'augmenter leurs parts de marché et diversifier leurs sources de revenus. À cet égard, les banques peuvent suivre deux stratégies : premièrement, elles peuvent développer leurs activités sous leur propre nom et ouvrir de nouvelles succursales dans les pays étrangers ; deuxièmement, elles peuvent accroître leur taille et leur champ d'action en acquérant ou en développant des filiales.

1 Les termes « expositions » et « engagements » sont synonymes dans l'article.

2 Le total des engagements du système bancaire français, toutes zones géographiques confondues, correspond à 9 % de l'ensemble des engagements bancaires mondiaux.



ENCADRÉ 2

Une chronologie de l'internationalisation des banques françaises

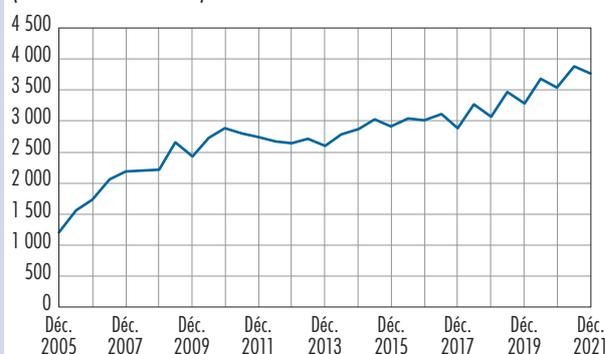
À fin 2021, le montant total des expositions internationales des six grands groupes bancaires français dépasse 3 700 milliards d'euros, soit un peu moins de la moitié de leurs engagements totaux, France comprise.

Les grands groupes bancaires français ont connu **trois principales phases de développement** depuis le début des années 2000 :

- **La première phase, de 2000 jusqu'à la crise financière de 2008**, a été marquée par une forte expansion de leurs engagements internationaux, avec notamment l'acquisition de filiales importantes à l'étranger. La croissance des engagements internationaux a également été portée par l'expansion de l'activité de banque de financement et d'investissement vis-à-vis de la grande clientèle internationale, depuis la France ou par l'intermédiaire de succursales à l'étranger. Ainsi, de 2005 à 2008, le montant des expositions à l'étranger des grands groupes français est passé de 1 208 milliards d'euros à 2 209 milliards, en croissance de 83%.
- **La deuxième phase, de 2008 à 2014**, a constitué une période de consolidation dans le contexte à la fois de la crise financière mondiale de 2008 et de la crise affectant certaines dettes souveraines dans la zone euro. Durant cette phase, ces grands groupes bancaires français ont ajusté leurs stratégies de déploiement à l'international pour tenir compte du contexte macroéconomique et financier des différents pays d'implantation. Ils ont notamment réalisé des cessions pour se désengager de certains pays (de la Grèce, par exemple) et des acquisitions ciblées pour consolider leurs positions au sein de la zone euro (en Belgique, par exemple).
- **Enfin, depuis 2014**, la croissance des engagements internationaux des groupes français reprend, centrée sur la zone euro, dans un contexte de contraintes réglementaires plus fortes, qui visent en particulier les banques d'importance systémique mondiale.

Montant des engagements internationaux des six grands groupes bancaires français

(en milliards d'euros)



Note : Données semestrielles (30 juin et 31 décembre).

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Cette internationalisation est portée par l'implantation locale des banques françaises

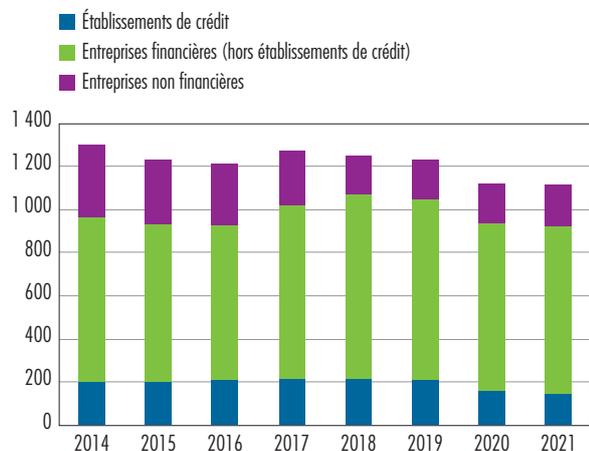
La présence internationale des grands groupes bancaires français est facilitée par leurs implantations locales à l'étranger sous forme de filiales (environ

1 100 fin 2021). Parmi ces filiales, les plus nombreuses sont les entreprises financières³ (cf. graphique 2). Plus de la moitié de l'activité bancaire à l'étranger est effectuée par le biais des filiales des établissements de crédit, dont le nombre a pourtant sensiblement diminué depuis 2018.

³ Entreprises financières (hors établissements de crédit) : toutes les sociétés et quasi-sociétés financières autres que les établissements de crédit, notamment les entreprises d'investissement, les fonds d'investissement, les compagnies d'assurance, les fonds de pension, les organismes de placement collectif et les chambres de compensation, ainsi que les autres intermédiaires financiers, les auxiliaires financiers et les institutions financières captives et prêteurs non institutionnels.



G2 Nombre de filiales des établissements de crédit français à l'étranger par secteur depuis 2014



Champ : Six grands groupes bancaires français.

Note : Données au 31 décembre.

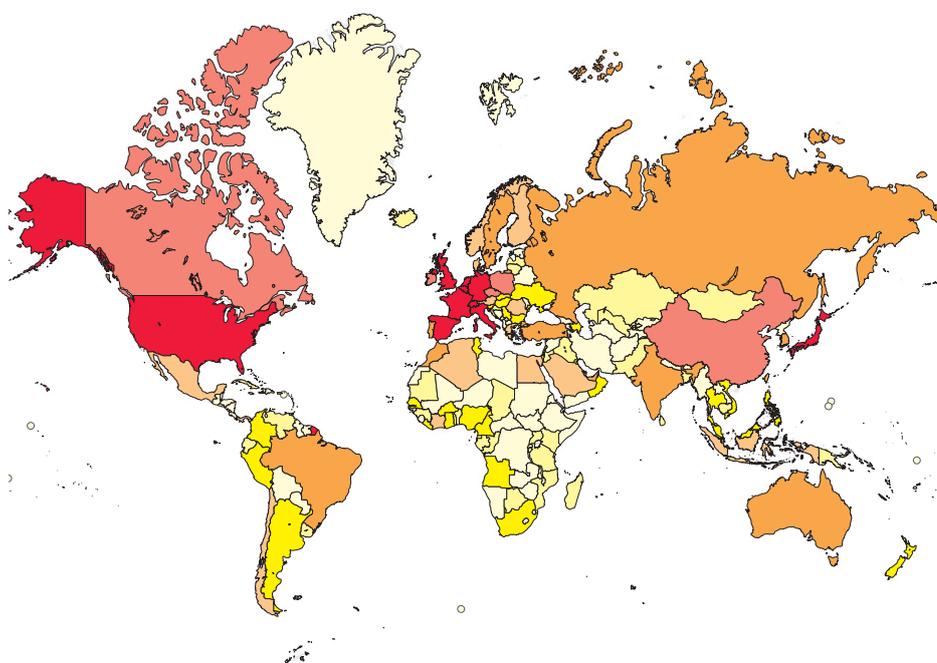
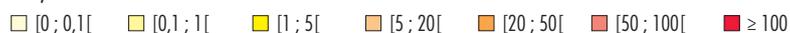
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

L'activité est concentrée sur un cœur de pays développés

Les banques françaises sont présentes à l'international sur l'ensemble des continents (cf. graphique 3). La présence en Europe et en Amérique du Nord est particulièrement notable. Mis à part le Brésil et le Mexique, les engagements des banques françaises en Amérique latine restent assez modestes ; de même pour le continent africain, où seuls quelques pays dépassent le seuil de 5 milliards d'euros d'expositions totales. Les contreparties étrangères avec lesquelles les grandes banques françaises traitent sont principalement localisées en Europe, avec 53 % des engagements, suivie de l'Amérique (26 %) et de l'Asie (16 %). Les grands pays émergents, les « BRICS ⁴ », représentent 6 % du total. Les évolutions de ces engagements sont cependant parfois à nuancer en fonction des effets induits par les variations des taux de change.

G3 Engagements des six grands groupes bancaires français à fin 2021

(en milliards d'euros)



Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

4 BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.



2 La part de la zone euro s'accroît dans l'activité internationale des grands groupes bancaires français

Une forte hausse en volume, en particulier pour les engagements vers la zone euro

La zone euro représente 39 % des engagements internationaux des grandes banques françaises, suivie de près par les autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) hors Union européenne (UE) puis par l'UE hors zone euro⁵ (cf. graphique 4). La part des expositions vis-à-vis de la zone euro a rapidement progressé entre 2005 et 2010, signe d'une expansion notable des grands groupes bancaires français sur le marché européen durant cette période. Cela s'est notamment traduit par l'acquisition de

filiales importantes dans les pays frontaliers. La part de la zone euro dans le total des engagements internationaux a ensuite légèrement diminué jusqu'à fin 2014, dans un contexte marqué par la crise des dettes souveraines. Durant cette période, ce sont les engagements vis-à-vis des autres pays de l'OCDE hors UE qui ont connu une croissance plus soutenue. Depuis 2014 et la mise en place du Mécanisme de surveillance unique (MSU)⁶ puis du Mécanisme de résolution unique (MRU)⁷, la part de la zone euro s'accroît à nouveau de façon très marquée.

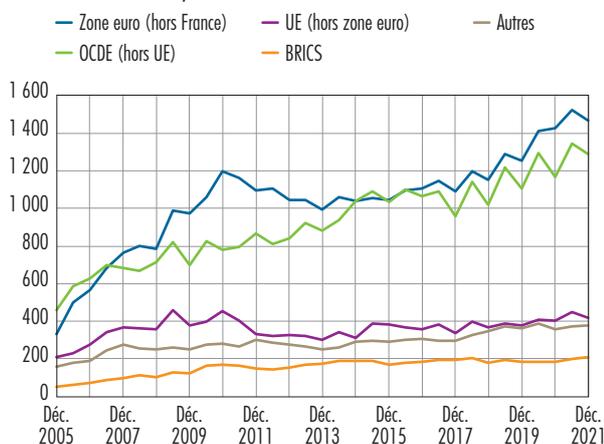
Une intégration d'autant plus remarquable que la part de l'économie européenne dans l'économie mondiale diminue

La zone euro représente la première zone de destination des engagements internationaux des grandes banques françaises. Ces dernières ont su accompagner le processus d'intégration européenne amorcé il y a un peu plus de vingt ans avec la création de la monnaie unique. Ainsi, alors qu'en 2005 la zone euro (hors France) ne représentait que 27 % de leurs engagements internationaux, un niveau supérieur au poids de la région dans le PIB mondial (17%), elle concentre près de 40 % des engagements fin 2020 malgré un poids moindre dans le PIB mondial (12 %) (cf. graphique 5). L'intégration s'est poursuivie avec la mise en œuvre du MSU en 2014 puis la mise en place du MRU en 2015. Ce renforcement institutionnel visant à harmoniser et à centraliser la supervision bancaire favorise en effet l'émergence d'un marché bancaire européen plus unifié.

En reconnaissance de ce progrès très important, les risques intra-Union bancaire portés par les banques peuvent dans certaines réglementations être partiellement assimilés à des risques nationaux. Les « scores parallèles » établis pour évaluer les risques portés par les groupes bancaires systémiques mondiaux assimilent, dès 2022, les expositions intra-Union bancaire à des expositions nationales à hauteur de 66 % (cf. annexe 2).

G4 Engagements internationaux des six grands groupes bancaires français, par zone géographique

(en milliards d'euros)



Notes : Données semestrielles (30 juin et 31 décembre).

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.

OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques.

UE, Union européenne.

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

⁵ Une table de lecture des zones géographiques définies dans l'étude est disponible en annexe 1.

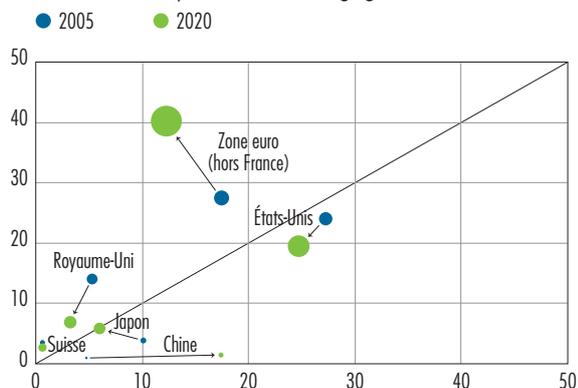
⁶ Une définition du Mécanisme de surveillance unique (MSU) est disponible sur le site Internet de la Banque de France (<https://acpr.banque-france.fr/europe-et-international/banques/instances/mecanisme-de-surveillance-unique-msu>).

⁷ Le cadre institutionnel applicable à la résolution (MRU et MSU) est disponible sur le site Internet de la Banque de France (<https://acpr.banque-france.fr/>).



G5 Poids des grandes zones économiques dans les engagements internationaux des six grands groupes bancaires français, en fonction de leur poids dans le PIB mondial en 2005 et en 2020

(en % ; axe des abscisses : poids dans le PIB mondial ; axe des ordonnées : poids dans les engagements internationaux)



Lecture : Alors que la zone euro hors France était déjà « surreprésentée » en 2005 dans les engagements internationaux des grands groupes bancaires français (avec 27%) par rapport à son poids dans le PIB mondial (17%), son poids s'est renforcé pour atteindre 40% des engagements fin 2020 malgré un poids moindre dans le PIB mondial (12%).

Note : La taille des cercles indique l'importance des engagements.
Sources : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Banque mondiale.

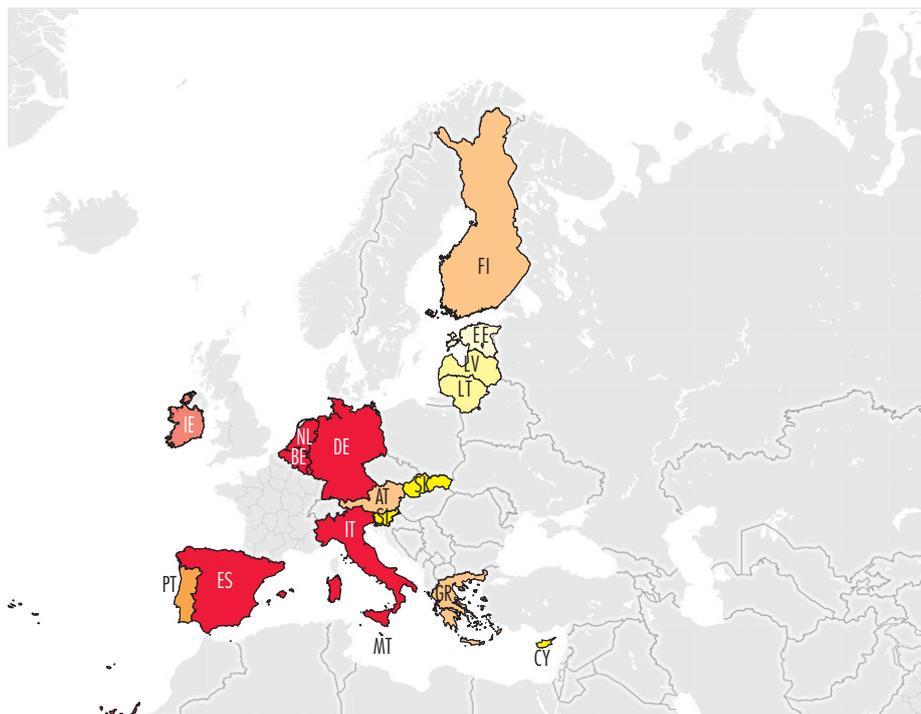
Au sein de la zone euro, les pays frontaliers concentrent les principales expositions

Les pays de la zone euro sur lesquels les expositions des grands groupes bancaires français sont les plus élevées sont portés par leur proximité géographique, mais aussi par l'existence de filiales puissantes : il s'agit en premier lieu de l'Italie, puis de la Belgique, de l'Allemagne, suivis par le Luxembourg, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Irlande et le Portugal (cf. graphique 6). Pour chacun de ces pays, le montant total des expositions portées par les banques françaises a augmenté, parfois très fortement, depuis fin 2017⁸. Une tendance de fond semble se dégager par laquelle les groupes français, au-delà de leur rôle central en France, deviennent de plus en plus des acteurs résolument européens, participant très largement au financement de la zone euro.

G6 Engagements des six grands groupes bancaires français dans la zone euro (hors France) à fin 2021

(en milliards d'euros)

[0 ; 0,1[
[0,1 ; 1[
[1 ; 5[
[5 ; 20[
[20 ; 50[
[50 ; 100[
≥ 100



Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

⁸ L'activité extérieure est réalisée très majoritairement par les filiales, dans des proportions variables selon les années mais en moyenne toujours supérieures à 75%.



3 L'activité internationale des grands groupes ne comporte pas de risque significativement élevé

Un risque de contrepartie légèrement plus important à l'international, mais en nette diminution

Le degré élevé d'internationalisation des grands groupes bancaires français les expose à un risque accru de

défaillance des contreparties étrangères. Toutefois, la large couverture géographique des engagements permet une diversification du risque de contrepartie, limitant la vulnérabilité des grands groupes bancaires aux chocs externes. Cette diversification géographique améliore même le profil de risque général des groupes bancaires en les rendant moins dépendants de la conjoncture d'un pays ou d'une zone géographique en particulier (cf. encadré 3).

ENCADRÉ 3

Engagements des grands groupes bancaires français en Russie et en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions économiques consécutives amènent à scruter les expositions des banques françaises sur ces deux pays.

À fin 2021, le montant total des engagements des six grands groupes bancaires français s'élève à 31,3 milliards d'euros en Russie (0,8% du total des engagements à l'international) et à 3,7 milliards en Ukraine (0,1% du total des engagements à l'international).

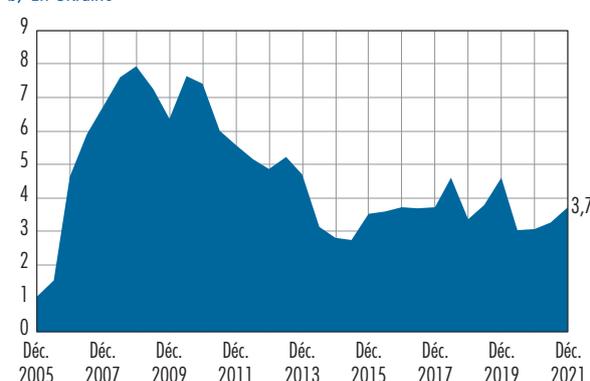
Ga Engagements internationaux des six grands groupes bancaires français

(en milliards d'euros)

a) En Russie



b) En Ukraine



Note : Données semestrielles (30 juin et 31 décembre).

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les expositions directes des grands groupes bancaires français en Russie et en Ukraine sont donc très limitées, à l'exception d'une banque, qui a depuis procédé à la cession de sa filiale, avec un effet très limité sur sa solvabilité¹.

Les engagements internationaux des grands groupes bancaires français en Russie et en Ukraine sont libellés très majoritairement dans une autre devise que l'euro ou le dollar américain.

¹ Il s'agit de la Société Générale, qui a annoncé le 11 avril 2022 la cession de sa filiale russe Rosbank.

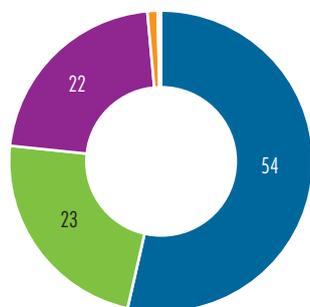
.../...



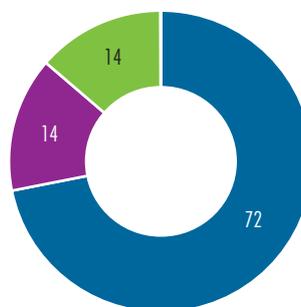
Gb Engagements internationaux des six grands groupes bancaires français par devise à fin 2021

(en %)

a) En Russie



b) En Ukraine



■ Euro ■ Dollar US ■ Yen ■ Livre sterling ■ Franc suisse ■ Autres devises

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les grands groupes bancaires français ont principalement financé de grandes entreprises en Russie (53% du total des expositions en Russie) et en Ukraine (47% du total des expositions en Ukraine).

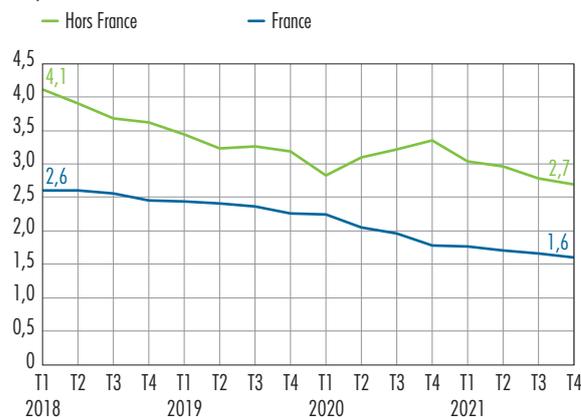
Les sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie pourraient avoir des conséquences sur les défauts de paiement de ces grandes entreprises à l'encontre des banques françaises. Pour autant, à fin décembre 2021, le taux de prêts non performants des grands groupes bancaires français en Russie restait limité (1,7% en Russie, contre 2,7% pour les expositions à l'international), ce qui ne préjuge pas de l'évolution probable de ce risque de crédit.

À fin 2021, le risque de crédit, mesuré dans cette étude par le taux de prêts non performants, est sensiblement plus élevé pour les expositions à l'étranger (2,7%) que pour les expositions nationales (1,6%). Toutefois, le taux de prêts non performants à l'étranger a diminué, en passant de 4,1% début 2018 à 2,7% fin 2021, ce qui traduit un assainissement des portefeuilles des grands groupes bancaires français. En termes relatifs, l'écart entre le taux de prêts non performants en France et celui qui est observé sur l'activité à l'étranger a également décru de 1,5 point de pourcentage à 1,1 point, en dépit de la hausse des prêts non performants en 2020 consécutive à la crise sanitaire, et ce malgré un taux de prêts non performants remarquablement faible sur l'activité intérieure (cf. graphique 7).

Mis à part quelques exceptions, les taux les plus élevés de prêts non performants sont généralement localisés

G7 Taux de prêts et avances non performants des six grands groupes bancaires en France et à l'international depuis 2018

(en %)



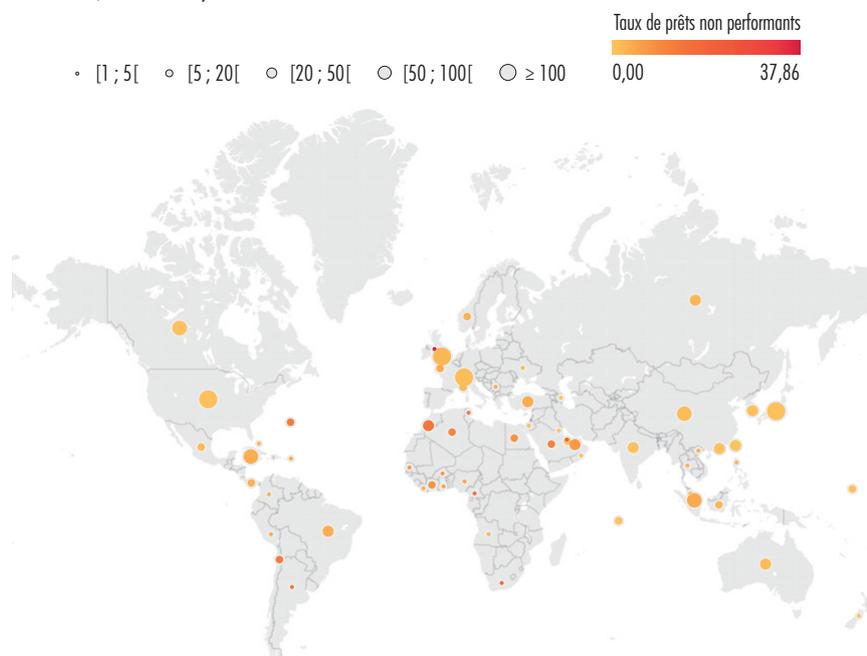
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

dans des pays où les expositions des banques françaises sont relativement limitées (cf. graphique 8).



G8 Taux de prêts non performants dans les principaux pays en montants d'engagements (hors Union européenne)

(montants en milliards d'euros, taux en %)



Champ : Six grands groupes bancaires français.

Lecture : La carte illustre les taux de prêts non performants par pays, comparativement aux engagements vis-à-vis des contreparties qui y sont localisées. La taille des cercles indique l'importance des expositions ; la couleur signale quant à elle la proportion de prêts non performants.

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

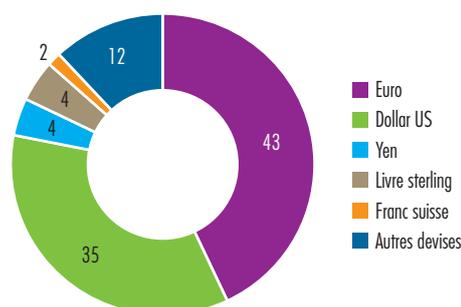
Des engagements internationaux majoritairement libellés en euros

Les engagements internationaux des grands groupes bancaires français sont principalement libellés en euros, à hauteur de 43 % à fin décembre 2021 (cf. graphique 9), une proportion légèrement supérieure à la part des expositions vis-à-vis de la zone euro au sein des engagements internationaux des grandes banques françaises (39%). L'utilisation de l'euro limite en volume le risque lié à des effets de change porté par ces engagements internationaux. Avec 35% des expositions, le dollar américain représente la deuxième devise d'exposition. Les devises suivantes (le yen, la livre sterling et le franc suisse) comptent pour moins de 10% des expositions internationales des banques françaises.

Le graphique 10 présente la mesure de l'effet « change » de fin 2019 à fin 2021, où les quatre principales

G9 Répartition des engagements internationaux des six grands groupes bancaires français par devise à fin 2021

(en %)



Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

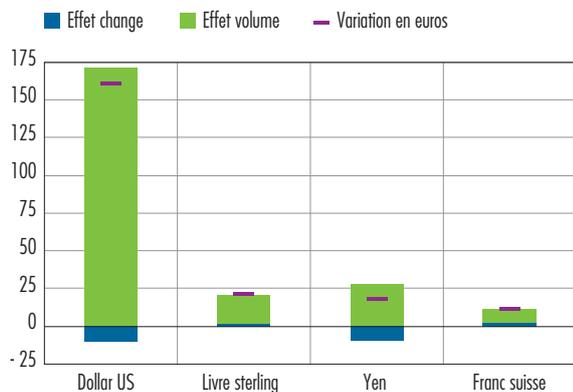
devises se sont toutes dépréciées vis-à-vis de l'euro, tout particulièrement le dollar américain. L'effet change influence donc légèrement négativement sur l'évolution des expositions à l'international des grands groupes bancaires français.



G10 Contribution à la variation des engagements internationaux des six grands groupes bancaires français entre 2019 et 2021

Effet « volume » et effet « change » sur les principales devises

(en milliards d'euros)



Sources : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Banque de France.

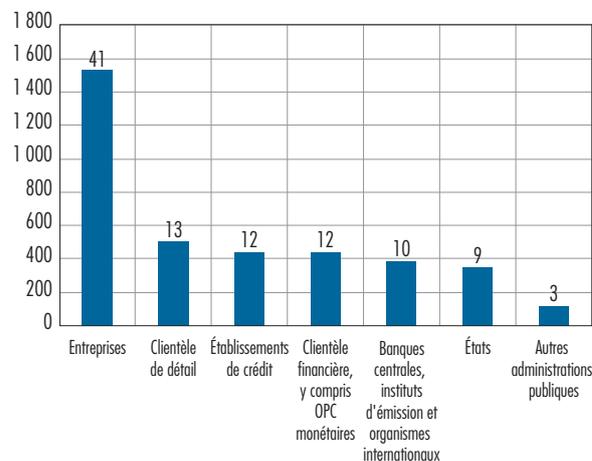
Des expositions en majorité sur les entreprises non financières

Fin 2021, les engagements à l'international des grands groupes bancaires français se font principalement auprès des entreprises non financières (41 % du total). Suivent les financements de la clientèle de détail (13 %). Les expositions à l'international auprès de l'ensemble des administrations publiques (États, banques centrales et administrations) et des établissements de crédit demeurent importantes, 22 % et 12 % respectivement (cf. graphique 11).

Près des 70 % des engagements internationaux des grands groupes bancaires français sont comptabilisés en portefeuille bancaire⁹ soumis à une exigence en fonds propres au titre du risque de crédit. Près de 30 % des expositions à l'international sont enregistrées en portefeuille de négociation¹⁰ soumis à une exigence de fonds propres au titre du risque de marché, et seulement 0,4 % sont des participations (cf. graphique 12).

G11 Répartition des engagements internationaux des six grands groupes français par contrepartie à fin 2021

(en milliards d'euros et en %)

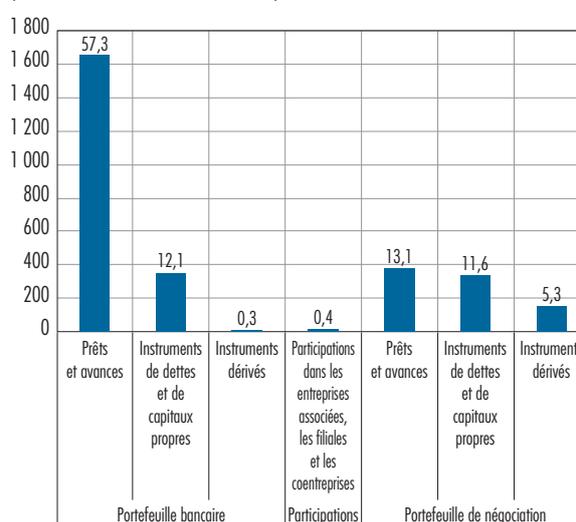


Note : OPC, organismes de placement collectif.

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

G12 Répartition au bilan des engagements internationaux des six grands groupes français par nature d'engagement à fin 2021

(en milliards d'euros et en %)



Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

⁹ Le portefeuille bancaire enregistre les expositions à moyen et long terme donnant lieu à une exigence de fonds propres au titre du risque de crédit.

¹⁰ Le portefeuille de négociation enregistre l'ensemble des positions sur les instruments financiers et les produits de base détenus à des fins de négociation à court terme ou dans le but de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation, donnant lieu à une exigence de fonds propres au titre du risque de marché. Le portefeuille de négociation prudentiel fait l'objet d'une définition (point 86 de l'article 4(1) du règlement UE 575/2013) indépendante des définitions comptables.



En conclusion, avec 39 % de leurs expositions internationales et l'implantation de près de la moitié de leurs filiales à fin 2021, la zone euro représente la principale localisation des engagements hors France des grandes banques françaises. La part de leurs engagements au sein de la zone euro a très fortement crû depuis la création de la monnaie unique en 1999 jusqu'en 2010 et s'est à nouveau renforcée depuis 2014, après une légère diminution liée à la crise des dettes souveraines.

Parmi les facteurs d'explication de ce dynamisme se trouvent une croissance mondiale et européenne solide et les progrès constants du marché bancaire unique, tant sur le plan législatif et réglementaire que sur le plan institutionnel. D'une part, la mise en œuvre du « livre unique » en 2014 a introduit une réglementation prudentielle unique au sein de l'Union européenne, à travers le règlement sur les exigences de fonds propres CRR (*Capital Requirements Regulation*). D'autre part, la création de nouvelles institutions au sein de la zone euro

– le Mécanisme de surveillance unique (MSU) adossé à la Banque centrale européenne et le Mécanisme de résolution unique (MRU) – ont harmonisé les dispositifs de supervision et consolidé les dispositifs de résolution des groupes bancaires en cas de difficultés. Tout en renforçant la solidité du système bancaire européen, ces évolutions ont favorisé une plus forte intégration du système financier au sein de la zone euro.

Cette dynamique s'est poursuivie dans le cadre de la crise sanitaire en 2020 puis en 2021, ce qui atteste que la mise en œuvre de l'Union bancaire européenne permet une résilience des financements intra-zone euro, même en cas de situation économique dégradée. Dans ce contexte, les grandes banques françaises apparaissent clairement comme des acteurs européens. Afin de parachever l'intégration de l'Union bancaire, il apparaît nécessaire de faciliter la gestion centralisée du capital et de la liquidité des groupes à l'intérieur de la zone, et de lever les obstacles transfrontaliers à la consolidation du secteur bancaire européen.



Annexe 1

Table de lecture des zones géographiques

Pays	Zone euro	Union européenne (hors zone euro)	OCDE ^{b)} (hors Union européenne)	BRICS ^{c)}
AT : Autriche	X			
AU : Australie			X	
BE : Belgique	X			
BG : Bulgarie		X		
BR : Brésil				X
CA : Canada			X	
CH : Suisse			X	
CL : Chili			X	
CN : Chine				X
CY : Chypre	X			
CZ : République tchèque		X		
DE : Allemagne	X			
DK : Danemark		X		
EE : Estonie	X			
ES : Espagne	X			
FI : Finlande	X			
FR : France	X			
GB : Royaume-Uni		X ^{a)}		
GR : Grèce	X			
HR : Croatie		X		
HU : Hongrie		X		
IE : Irlande	X			
IL : Israël			X	
IN : Inde				X
IS : Islande			X	
IT : Italie	X			
JP : Japon			X	
KR : Corée du Sud			X	
LT : Lituanie	X			
LU : Luxembourg	X			
LV : Lettonie	X			
MT : Malte	X			
MX : Mexique			X	
NL : Pays-Bas	X			
NO : Norvège			X	
NZ : Nouvelle-Zélande			X	
PL : Pologne		X		
PT : Portugal	X			
RO : Roumanie		X		
RU : Russie				X
SE : Suède		X		
SI : Slovénie	X			
SK : Slovaquie	X			
TR : Turquie			X	
US : États-Unis			X	
ZA : Afrique du Sud				X

a) Par souci de cohérence temporelle et malgré le Brexit intervenu en 2020, le Royaume-Uni a été rattaché à la typologie « Union européenne (hors zone euro) » pour les graphiques qui présentent un historique.

b) OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques.

c) BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.



Annexe 2

La prise en compte de l'Union bancaire dans l'identification des groupes bancaires systémiques mondiaux

À la fin de l'année 2021, le Comité de Bâle a été mandaté par le Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board) pour lancer un processus d'examen de la prise en compte de l'Union bancaire européenne dans la méthodologie d'identification des groupes bancaires systémiques mondiaux (dits G-SIB pour *global systemically important banks*)¹.

Ce processus ambitieux s'est déroulé au cours du premier semestre 2022 et a débouché sur des avancées majeures explicitées dans un communiqué de presse du Comité de Bâle le 31 mai 2022².

Par ce communiqué, le Comité reconnaît les progrès accomplis dans le développement de l'Union bancaire³ dans le cadre de la méthodologie G-SIB par le biais de la méthodologie existante, qui permet de procéder à des ajustements de surcharges en capital affectées aux groupes concernés par l'intermédiaire du jugement du superviseur.

En vertu de cet accord, un ensemble de scores G-SIB « parallèles » sera calculé pour les G-SIB basés au sein

de l'Union bancaire et sera utilisé pour ajuster leurs surcharges en capital. Les scores parallèles considéreront les expositions intra-Union bancaire comme des expositions nationales à hauteur de 66%. L'accord du Comité n'aura pas d'incidence sur la classification des banques comme G-SIB ni sur les scores ou les surcharges des banques situées en dehors de l'Union bancaire.

Cette reconnaissance consacre pleinement le degré d'intégration de l'Union bancaire par la mise en place d'une réglementation uniforme (livre unique), du Mécanisme de surveillance unique (MSU) et du Mécanisme de résolution unique (MRU), la constitution d'un fonds de résolution unique, ainsi que par l'harmonisation des systèmes de garantie des dépôts et leur soutien potentiel par le Mécanisme européen de stabilité (MES).

Ce cadre institutionnel permet de renforcer substantiellement la stabilité financière.

Éditeur

Banque de France

Directeur de la publication

Gilles Vayssset

Rédaction en chef

Corinne Dauchy

Secrétaires de rédaction

Alexandre Capony

Nelly Noulin

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

¹ <https://www.fsb.org/2021/>

² <https://www.bis.org/press/>

³ L'Union bancaire correspond aux 19 pays de la zone euro, auxquels s'ajoutent la Croatie et la Bulgarie.

